



MATINALE CAPEB DEUX-SEVRES

LES INDEMNITES DE PETITS DEPLACEMENTS DANS LE BTP

La question des temps de trajet dans les entreprises du bâtiment est un sujet sensible. En effet, la convention collective des ouvriers du Bâtiment prévoit des indemnités de trajet pour les ouvriers, et les employeurs sont nombreux à se demander dans quelles situations il convient de les verser.

De plus, l'URSSAF et la DIRECCTE veillent à une mise en place de ces indemnités lors de leurs contrôles.

Enfin, en plus des trajets, dans certains cas il faut verser des indemnités de transport (utilisation du véhicule personnel pour se rendre au chantier) et des indemnités de panier.

Afin que vous soyez informé précisément sur la réglementation en vigueur sur le sujet,
la CAPEB Deux-Sèvres vous invite à participer à une réunion animée par l'URSSAF et la DIRRECTE

le Vendredi 1^{er} Décembre 2017
de 9h00 à 11h00
dans les locaux de la CAPEB Deux-Sèvres
41 Rue Henri Sellier à NIORT

COUPON REPONSE

REUNION « Indemnités de Petits Déplacements dans les entreprises du Bâtiment » du 01/12/2017

Merci de nous retourner le coupon réponse avant le 27 novembre 2017

PAR RETOUR DE FAX au 05.49.28.58.29 OU MAIL : a.vergnaud@capeb79.fr

Nom Prénom

Adresse Code Postal Ville

Tél Fax Email

Cochez	Réponse	Nombre de participants(es)
	Participera à la réunion	
	Ne participera pas à la réunion	
	Pas disponible mais intéressé(e) par un rendez-vous avec un conseiller juridique de la CAPEB Deux-Sèvres	